



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération :
CCAS – 2026-5

Date de convocation :
le 27 février 2026

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 13

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2025

L'an deux mille vingt-six,

Le 12 mars à 20h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Sylvain TANGUY.

Date de convocation: 27 Février 2026

Nombre de membres en exercice: 17

Nombre de membres présents: 10

Nombre de membres votants: 13

Étaient présents : Mesdames ROQUESALANE Pascale, BARUSSEAU Sylvie, ECHELARD Cécile, FIZELLE Sonia, CAMPIN Pascale, PEDRO Nicole, THURIN Jacqueline ; Messieurs TANGUY Sylvain, MORIAUX Patrick, ESTRADÉ Jean-Luc.

Absents ayant donné pouvoir : Madame STORDEUR Françoise (à Madame THURIN Jacqueline), Madame BARDIN Martine (à Monsieur Patrick MORIAUX), Madame LACAM Josette (à Madame FIZELLE Sonia).

Absents : Madame BENARD Blandine ; Messieurs DJODI Patrick, TRIBERT Hervé, NAGEL Xavier.

Madame BARUSSEAU Sylvie a été élue secrétaire de séance.

Sur présentation de Monsieur Sylvain TANGUY Président,

Le Conseil d'administration,

Après le vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2025, le Conseil d'administration doit procéder à l'affectation des soldes de section 2025 suivants :

- Un excédent de fonctionnement de 68 196,48 €
- Un excédent d'investissement de 5 706,32 €

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

- 68 196,48 € au compte de recettes 002 - résultat de fonctionnement reporté
- 5 706,32 € au compte de recettes 001 - résultat d'investissement reporté

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2026

Place du 8 mai 1945 – 91220 Le Plessis-Pâté – Tél : 01 60 85 59 06 – Fax : 01 60 85 59 29 Application agréée E-legalite.com

Site : www.leplessispate.fr – Mail : ccas@leplessispate.fr

99_DE-091-269104287-20260312-DEL IB_2026_

Après en avoir délibéré,

AFFECTE LE RESULTAT de l'exercice 2025 dans le budget primitif 2026 comme indiqué ci-dessus.

Ainsi délibéré.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

Sylvain TANGUY



Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire du
présent acte.

Il informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Versailles, dans un délai
de deux mois à compter de la présente
notification.

Il certifie que le compte-rendu de cette
délibération a été affiché le :
Acte télétransmis au contrôle de légalité
le :

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2026

Place du 8 mai 1945 – 91220 Le Plessis-Pâté – Tél : 01 60 85 59 06 – Fax : 01 60 85 59 29 Application agréée E-legalite.com

Site : www.leplessispate.fr – Mail : ccas@leplessispate.fr

99_DE-091-269104287-20260312-DELIB_2026_